

# PROTENDO EXTRA

A.M.M n°	2210742
Composition	Prothioconazole 125 g/l + tébuconazole 125 g/l
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)

Classement CLP : H315 - H319 - H335 - H361d - H400 - H410

Attention 

Délai de rentrée : 48h

Usages autorisés	Cultures cibles	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Avoine*Trt Part.Aer.*Fusarioses	Avoine	fusarioses, oïdium, rouille couronnée, septoriose(s)	1 L/ha	2/an	-	35 jours	5 m
Avoine*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)							
Avoine*Trt Part.Aer.*Rouille couronnée							
Avoine*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)							
Blé*Trt Part.Aer.*Fusarioses	Blé, épeautre, triticale	fusarioses, oïdium, rouilles, septoriose(s)	1 L/ha	2/an	-	35 jours	5 m
Blé*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)							
Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)							
Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)							
Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Cylindrosporiose	Colza, navette, chanvre, lin, bourrache sésame	Cylindrosporiose, Sclerotiniose	1 L/ha	2/an	-	56 jours	5 m
Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Sclerotiniose							
Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	Colza, navette, chanvre, lin, bourrache sésame, moutarde, cameline	oidium	1 L/ha	2/an	-	56 jours	5 m
Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Anthracnose(s)	Pois protéagineux, Pois fourrager, Féverole, Lupin	Anthracnose(s), oïdium, Rouille(s)	1 L/ha	2/an	-	35 jours	5 m
Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)							
Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Rouille(s)							
Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Maladies des taches brunes	Fève sèche, Haricot sec, Pois sec, Pois chiche et Lentille sèche	Anthracnose(s), oïdium	1 L/ha	2/an	-	35 jours	5 m
Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)							
Orge*Trt Part.Aer.*Fusarioses	Orge	Fusarioses des épis, helminthosporiose ( <i>D. teres</i> ), ramulariose, rhynchosporiose des céréales, rouille, oïdium	1 L/ha	2/an	-	35 jours	5 m
Orge*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose et ramulariose							
Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)							
Orge*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose							
Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)							
Seigle*Trt Part.Aer.*Fusarioses	Seigle	Rhynchosporiose des céréales, rouille brune, fusarioses sur épis	1 L/ha	2/an	-	35 jours	5 m
Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose							
Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)							

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus.**  
**Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.**